



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1976

Attribution d'une subvention d'un montant de 12 740 euros à la Chambre d'agriculture du Rhône pour financer son programme d'actions destinées à favoriser une alimentation de proximité pour les Lyonnais et approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1976 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 12 740 EUROS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHONE POUR FINANCER SON PROGRAMME D'ACTIONS DESTINEES A FAVORISER UNE ALIMENTATION DE PROXIMITE POUR LES LYONNAIS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Chambre d'agriculture du Rhône et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre leur partenariat, entamé en 2021, pour favoriser le dialogue ville – campagne et développer une alimentation de qualité, de saison, bio et de proximité pour les Lyonnais et les Lyonnaises.

Organisme de consultation, la Chambre d'agriculture du Rhône est le porte-parole du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Elle assure également une mission d'intervention au service des agriculteurs en conduisant des actions pour leur permettre notamment de réussir dans leur métier, répondre aux exigences des consommateurs par la qualité et la traçabilité des produits et assurer la pérennité des fermes.

La Chambre d'agriculture du Rhône propose de multiples services à ses ressortissants : agriculteurs, groupes d'agriculteurs, filières, organisations professionnelles agricoles, sous la forme de conseils techniques et économiques, de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture et/ou permettant de valoriser les professionnels agricoles du département. Leur proximité avec les plus de 1,5 million de consommateurs de la Métropole de Lyon permet de mettre en avant toute la richesse et le savoir-faire à travers la vente à la ferme, les 345 marchés de détails, les points de ventes collectifs et toutes les infrastructures touristiques. Elle permet également d'échanger avec les consommateurs et de s'adapter aux attentes en proposant des produits de qualité, locaux et de saison.

La Ville de Lyon s'est engagée, à travers le plan de mandat 2020-2026, à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi que l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous et toutes. Il s'agit à la fois de proposer des prix justes pour les agriculteurs et agricultrices à travers les compétences de la Ville et de permettre aux Lyonnais-es de s'alimenter en produits locaux, issus de l'agriculture biologique et de saison.

Pour atteindre ces objectifs en poursuivant sa coopération avec la Chambre d'agriculture, la Ville de Lyon souhaite soutenir financièrement, par une subvention, les actions suivantes :

- **Axe 1** : approvisionnement en produits locaux des cantines scolaires.

Afin de garantir les exigences du nouveau marché de la restauration scolaire, la Ville de Lyon invitera la Chambre d'agriculture à participer aux commissions agricoles tripartites d'échanges avec le prestataire, dans l'objectif de développer les approvisionnements en produits locaux et de structurer des filières alimentaires locales.

- **Axe 2** : valorisation des producteurs locaux dans les marchés de plein vent.

La Chambre d'agriculture participera à la démarche expérimentale d'identification « Ici C Local » et apportera son expertise pour favoriser la présence des producteurs sur les marchés de détail ; à ce titre, elle alimentera la réflexion sur la mise à jour des règlements des marchés, facilitera l'information des producteurs désirant s'installer sur les marchés lyonnais et relaiera les appels à candidature de la ville de Lyon pour l'attribution des places vacantes.

- **Axe 3** : filières d'approvisionnement chez les professionnels de la restauration.

La Chambre d'agriculture accompagnera la Ville de Lyon au déploiement de l'événement « En terroirs connus » en mobilisant les producteurs de la région (actions déjà réalisées pour l'édition du 07 mars 2022) et aidera à la définition d'une offre d'accompagnement pour le développement de l'approvisionnement local de la filière restauration rapide.

- **Axe 4** : appui à la production de données d'analyse et d'enquête.

La Chambre d'agriculture participera à l'élaboration et relaiera des enquêtes / questionnaires visant à mieux connaître les besoins des producteurs locaux en termes d'accès aux filières professionnelles lyonnaises (étude de marché, étude des besoins logistiques etc.).

- **Axe 5** : lien ville-campagne.

La Chambre d'agriculture propose d'accompagner la Ville de Lyon au déploiement d'un programme d'activités d'éducation à l'alimentation à destination des écoles lyonnaises en s'appuyant sur le réseau des fermes pédagogiques du Rhône labellisées « Bienvenue à la Ferme » (1^{er} réseau départemental français avec 17 fermes pédagogiques).

Par délibération n° 2021/850 du 27 mai 2021, vous avez accordé une subvention d'un montant de 7916,16 euros à la Chambre d'agriculture pour le financement d'un premier programme d'actions.

D'autres champs de travail pourront être traités à la demande, en plus des actions prévues dans cette convention. En particulier, la Ville souhaite renforcer les liens entre agriculteurs et citoyens, et améliorer la logistique des produits alimentaires.

Vu ladite convention d'application ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'un montant de 12 740 euros est allouée à la Chambre d'agriculture du Rhône dont le siège social est situé 18 avenue des Monts d'Or à la Tour de Salvagny -69890, dans le cadre d'un partenariat pour favoriser une alimentation de proximité pour les Lyonnais-es.

- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, et la Chambre d'agriculture du Rhône est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense de 12 740 euros sera prélevée à hauteur de 6 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et à hauteur de 6 740 € sur les crédits à inscrire au budget 2023, sous réserve du vote de ces crédits au budget 2023, sur la ligne de crédit n° 117234, programme Développement (DEVELOPMENT), opération Alimentation durable (ALIMDURA), nature comptable 657382, fonction 65, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET